

DECISION DU MAIRE
n° 2024-9-D-60

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

**ACTE DE CONCESSION TRENTENAIRE - CIMETIERE 1
CAVEAU 3 PLACES**

CARRE 6	PLAN N° 43	CONCESSION N° 326
---------	------------	-------------------

Le Maire de la Commune de **SAINT-PIERRE D'ALBIGNY (Savoie)**,

Vu la demande présentée par Madame BONNET (épouse MEINIER) Christiane, domicilié à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), 19 impasse des Millettes.

Tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de :

- **Mme AUBERT (épouse BONNET) Fernande et sa famille**

VU le tarif fixé par délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2023.

ARRETE :

Article 1 : Il est accordé dans le cimetière communal au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession trentenaire à compter du **12 décembre 2023** de trois mètres carrés vingt cinq (3,25 m) (2,50 m x 1,20 m).

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de Concession nouvelle. Elle est à prendre dans la partie **Nouvelle** du cimetière, **Carré n° 6 – plan n° 43 – concession n° 326.**

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de **sept cent soixante-cinq euros (765 €)**, a été versée dans la caisse du Receveur municipal par :

- **Chèque n° 9516938**
- **Le 12 septembre 2024**
- **Crédit Agricole des Savoie**

Article 4 : Le concessionnaire sera tenu de se conformer à tous les règlements concernant la police des cimetières.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Article 6 : Dans le cas où le concessionnaire construirait un caveau, il s'engage à le réaliser selon les plans fournis par la commune.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 12 septembre 2024

La Concessionnaire,
Mme BONNET Christiane

Le Maire,
Michel BOUVIER

